Vapybear (50/50) 6 mg/mL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/01/2017 Date de révision: 31/01/2017 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges

Nom commercial : Vapybear (50/50) 6 mg/mL

Code du produit : VPB50/50-06

Type de produit : E-Liquide nicotiné destiné à être utilisé dans un dispositif de type cigarette électronique

Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : E-Liquide nicotiné destiné à être utilisé dans un dispositif de type cigarette électronique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

E-RAG
118-120 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS - FRANCE
T +33184176094
contact@thefuu.com - www.thefuu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 H311

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Nicotine

Mentions de danger (CLP) : H311 - Toxique par contact cutané

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

CALUMETTE

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nicotine	(Numéro CAS) 54-11-5 (Numéro CE) 200-193-3 (Numéro index) 614-001-00-4	0,6	Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Aquatic Chronic 2, H411
2-Methyl-butyric acid	(Numéro CAS) 116-53-0 (Numéro CE) 204-145-2	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1, H314
Ethyl Acetate substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro CAS) 141-78-6 (Numéro CE) 205-500-4 (Numéro index) 607-022-00-5	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Acide acetique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro CAS) 64-19-7 (Numéro CE) 200-580-7 (Numéro index) 607-002-00-6	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
Butane-1-ol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro CAS) 71-36-3 (Numéro CE) 200-751-6 (Numéro index) 603-004-00-6	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
Acide isobutyrique	(Numéro CAS) 79-31-2 (Numéro CE) 201-195-7 (Numéro index) 607-063-00-9	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318
Hexanoic acid (Caproic acid)	(Numéro CAS) 142-62-1 (Numéro CE) 205-550-7	< 0,1	Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide acetique	(Numéro CAS) 64-19-7 (Numéro CE) 200-580-7 (Numéro index) 607-002-00-6	(10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (25 =<C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 90) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

CALUMETTE

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethyl Acetate (141-78-6)		
UE	Nom local	Ethyl Acetate
UE	IOELV TWA (mg/m³)	734 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	1468 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	400 ppm
UE	Notes	SCOEL Recommendations (2008)
France	Nom local	Acétate d'éthyle
France	VME (mg/m³)	1400 mg/m³
France	VME (ppm)	400 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

Acide acetique (64-19-7)		
UE	Nom local	Acetic acid
UE	IOELV TWA (mg/m³)	25 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	50 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	20 ppm
UE	Notes	SCOEL Recommendations (2012)
France	Nom local	Acide acétique
France	VLE(mg/m³)	25 mg/m³
France	VLE (ppm)	10 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

Butane-1-ol (71-36-3)		
UE	Nom local	n-Butyl alcohol
UE	Notes	SCOEL Recommendations (Ongoing)
France	Nom local	Alcool n-butylique
France	VLE(mg/m³)	150 mg/m³
France	VLE (ppm)	50 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

Nicotine (54-11-5)		
UE	Nom local	Nicotine
UE	IOELV TWA (mg/m³)	0,5 mg/m³
UE	Notes	skin
France	Nom local	Nicotine

CALUMETTE

Nicotine (54-11-5)		
France	VME (mg/m³)	0,5 mg/m³
France	Note (FR)	Valeurs règlementaires indicatives; risque de pénétration percutanée

8.2. Contrôles de l'exposition

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Aucune donnée disponible
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Cutané: Toxique par contact cutané.

ATE CLP (voie cutanée)	833,333 mg/kg de poids corporel

CALUMETTE

Ethyl Acetate (141-78-6)	
DL50 orale rat	11,3 g/kg
DL50 orale	4935 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 18000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	1600 mg/l

Acide acetique (64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1112 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	5620 ppm

Butane-1-ol (71-36-3)	
DL50 orale rat	790 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3400 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	24,7 mg/l/4h

Acide isobutyrique (79-31-2)	
DL50 orale rat	266 mg/kg
DL50 cutanée lapin	475 mg/kg

Hexanoic acid (Caproic acid) (142-62-1)	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 567 mg/kg

Nicotine (54-11-5)	
DL50 orale rat	70 mg/kg
DL50 cutanée lapin	50 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acide acetique (64-19-7)	
CL50 poisson 1	79 mg/l
CL50 poissons 2	75 mg/l
CE50 Daphnie 1	65 mg/l

Nicotine (54-11-5)	
CL50 poisson 1	4 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,242 mg/l
CEr50 (autres plantes aquatiques)	37 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Nicotine (54-11-5)	
Biodégradation	71 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide acetique (64-19-7)	
Log Pow	-0,17

Nicotine (54-11-5)	
Log Pow	1,17

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

CALUMETTE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3

CALUMETTE

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit